

## La parole et l'illettrisme

UNE PORTUGAISE QUE JE FÉLICITAIS POUR LA QUALITÉ DE SON FRANÇAIS, SANS TRACE D'ACCENT ÉTRANGER, ME RÉPONDIT SIMPLEMENT: «Parler, ça va, mais l'écrit c'est la cata». Elle faisait donc partie de ce 40% de la population résidente, qualifiée d'illettrée. Mais la distinction entre la langue écrite formalisée et la parole n'est pas le fait de notre société; c'est l'avatar contemporain d'un vécu social de tous les temps. Avant de dénoncer les méfaits de l'illettrisme, il faudrait d'abord souligner la valeur des rapports oraux. Le «top» du paysan qui avait longuement marchandé sa vache, sur le champ foire, valait, en une seule syllabe, un contrat écrit d'une page, comme aujourd'hui une vente téléphonique entre deux *brokers*. Sous l'expression orale, il y a un engagement que la règle de la société et de la corporation confirme: on donne sa parole. La transmission des connaissances se fait par la pratique, et la parole, de celui qui sait à celui qui apprend. Il fallait être Bouvard et Pécuchet pour vouloir apprendre le jardinage en accumulant d'abord une bibliothèque sur le sujet. Avant de s'attaquer à l'illettrisme, et c'est une cause sérieuse, d'abord le déculpabiliser.

Notre forme de civilisation crée aux illettrés de nouveaux handicaps. Par exemple le développement d'Internet, qui suppose une maîtrise de la langue écrite, même s'il contribue à l'érosion des règles formelles de l'écrit. Et naturellement la démocratie, et surtout la démocratie directe, implique cette capacité, comprendre par exemple les explications du Conseil fédéral, encore que certains vous expliquent qu'il suffit pour voter de suivre leurs mots d'ordre! Les illettrés se recrutent essentiellement (ce qui ne permet pas de faire l'écono-

mie d'une recherche plus poussée) dans la population immigrée et dans les échecs du système éducatif. D'où deux revendications à formuler clairement au niveau politique.

Les travailleurs étrangers, avant la reconnaissance du droit au regroupement familial, sont arrivés «prêts à l'emploi». C'est pour la collectivité une formidable économie qui se chiffre par milliards. Une restitution serait légitime sous forme d'un droit à la formation continue qui, pour les mêmes raisons, devrait être accessible à tous ceux, les Suisses aussi, qui entrent très tôt dans la vie active, étant productifs, participant aux charges sociales, sans frais de formation longue pour la collectivité.

D'autre part les communes (et les cantons) à forte population étrangère assument, et devraient pouvoir assumer, plus largement encore des frais scolaires particuliers (classes d'accueil, dédoublement de classes, etc.). Elles devraient y être encouragées, voire dédommagées de ces dépenses supplémentaires. L'immigration a été une contribution indispensable à l'essor de l'économie dans son ensemble. Les charges qui en résultent doivent être assumées par les budgets publics, y compris celui de la Confédération pour le coût spécifique des enfants des travailleurs étrangers. C'est une tâche nationale. L'enjeu, ce n'est pas l'accès à la langue écrite discriminante des pédants et des notaires, mais aux moyens d'expression naturels d'une société vivante. AG

*L'illettrisme. Quand l'écrit pose problème.* Stéphanie Vanhooydoux et Silvia Grossenbacher. Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (Rapport de tendance n°5). Office fédéral de la culture.

### Sommaire

**Embryons et cellules souches:** Des questions pour un débat (p. 2)

**Embryons et cellules souches:** Au ban l'hypocrisie! (p. 3)

**Marché de l'électricité:** L'ouverture des réseaux selon le modèle européen (p. 4)

**Politique de la santé:** Alerte rouge chez les médecins (p. 5)

**Forum:** L'espace anonyme de l'insécurité (p. 6)

**Abattoirs:** Le progrès en chair et en os (p. 7)

# Des questions pour un débat

**La recherche sur les embryons et les cellules souches est l'enjeu d'un vaste débat éthique et politique. L'avenir et la diffusion des nouvelles thérapies en dépendent.**

Le mois dernier, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi relatif à la recherche sur les embryons surnuméraires et les cellules souches embryonnaires. L'affaire a été rondement menée. C'est qu'il y a urgence. D'une part, les chercheurs helvétiques se heurtent à des normes juridiques qui entravent leurs investigations et qui risquent de les mettre sur la touche. Et d'autre part près d'un milliard d'embryons congelés, obtenus dans le cadre de la fécondation artificielle et qui permettraient d'obtenir facilement des cellules souches, doivent être détruits d'ici la fin de l'an prochain, conformément à la législation en vigueur.

## **Le débat est indispensable**

Parallèlement à la consultation, l'Office fédéral de la santé et le Groupe pour la science et la recherche ont chargé la Fondation Science et Cité d'organiser un vaste débat sur ce thème. La première manifestation s'est tenue récemment à Zurich. Chercheurs, éthiciens et politiciens ont échangé leurs points de vue face à un public qui a pu exprimer ses craintes, ses doutes et ses espoirs. Si l'on en croit les compte-rendus (*NZZ*, 10 juin 2002), la poursuite et l'approfondissement de ce débat semblent bien nécessaires, tant la discussion est

partie dans tous les sens et les connaissances de base se sont révélées lacunaires.

## **La nature de l'embryon humain**

L'essentiel des interrogations porte sur la nature de l'embryon humain, ce qu'il est permis ou non d'en faire, pour quels motifs et dans quelles conditions. Un embryon de quelques jours est-il une personne? Si la réponse est positive, il doit logiquement bénéficier d'une protection absolue. Ou au contraire ne s'agit-il que d'une chose? Ou encore d'une réalité intermédiaire, pas tout à fait personne mais plus que simple chose, qui dès lors mérite une certaine protection? L'utilisation d'embryons surnuméraires engendrés lors de la fécondation artificielle pour obtenir des cellules souches est-elle plus condamnable que leur destruction pure et simple?

## **Les raisons de la recherche**

Ces questions fondamentales sur la vie, son apparition et sa fin, ne doivent pourtant pas faire oublier les problèmes liés au comment et au pourquoi de la recherche sur les cellules souches. Cette perspective plus

macroscopique, Christoph Rehmann-Sutter, président de la Commission nationale d'éthique en matière médicale, en rappelle fort opportunément les différentes dimensions (*NZZ*, 17 mai 2002).

Tout d'abord l'embryon surnuméraire entretient une relation étroite avec une femme qui envisageait de mener à terme une grossesse. L'adhésion explicite de cette femme, voire des géniteurs, est indispensable pour l'utilisation de cet embryon. Par ailleurs les scientifiques ne peuvent

**Les questions métaphysiques soulevées, tout importantes qu'elles soient, ne doivent pas nous détourner de celles plus politiques.**

se prévaloir de manière abstraite de la liberté de la recherche pour justifier le besoin de cellules souches. On est en droit d'exiger de leur part qu'ils exposent clairement les motifs de leurs travaux et qu'ils rendent plausibles les avantages thérapeutiques attendus. De plus il ne faut pas négliger les alternatives: la possibilité de recourir à des cellules souches adultes (moelle épinière et cordon ombilical) et aux fœtus semble se préciser.

Si l'on prend un peu plus de distance encore, on n'échappe pas à la question du développement de la médecine régénérative.

## **La médecine régénérative**

Pendant que le public se dispute à propos de la dignité de l'embryon, le risque est grand que des critères purement économiques dictent le rythme et la direction de cette médecine. Cette nouvelle tentative de repousser les limites de la maladie et de la mort, par les coûts qu'elle implique, va-t-elle profiter à tous les ayants-droit ou seulement à celles et ceux qui pourront payer? Les investissements lourds qu'exige la médecine régénérative se feront-ils au détriment du soulagement de maux moins sophistiqués mais qui touchent des populations beaucoup plus nombreuses?

Les questions métaphysiques soulevées, tout importantes qu'elles soient, ne doivent pas nous détourner de celles plus politiques qui ont trait à l'affectation des moyens d'une société et l'accès aux thérapies prometteuses que laisse espérer la recherche sur les cellules souches. *jd*

Le projet de loi relatif à la recherche sur les embryons ainsi que le message explicatif sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la santé [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

Le site de la Fondation Science et Cité ([www.science-et-cite.ch](http://www.science-et-cite.ch)) propose un dossier très complet et accessible aux laïcs.

# Au ban l'hypocrisie!

**La recherche  
et l'exploitation  
commerciale  
à tout prix  
dans le domaine  
du génie génétique  
ne sont pas  
à l'ordre  
du jour,  
ni en Suisse  
ni en Europe.**

Si la Suisse veut interdire la production de cellules souches à partir d'embryons surnuméraires, elle doit aussi interdire l'importation de ces cellules, voire s'abstenir de profiter d'éventuels succès thérapeutiques obtenus à l'étranger à partir de cette technologie. C'est le résultat surprenant de l'opération «publifocus» (les publifocus sont des tables rondes dont les arguments sont consignés et évalués) du centre d'évaluation des choix technologiques «TA-Swiss».

Résultat encourageant, car le projet de loi actuellement en consultation – et que les participants sélectionnés à ces six publifocus ne connaissaient pas – propose justement d'éviter toute double morale en appliquant des critères d'obtention identiques (et sévères) aux cellules souches embryonnaires d'origine domestique et étrangère. Sans surprise par contre le statut de l'embryon, ou encore le «début de la vie» n'ont fait aucune unanimité même dans les trois groupes: chrétiens, femmes et patients.

## Noblesse du but thérapeutique

Par ailleurs, selon les participants, la capacité concurrentielle de notre pays ne peut pas justifier, à elle seule, la recherche avec ces cellules. A la noblesse du matériel utilisé doit correspondre la noblesse du but thérapeutique visé.

Cette saine méfiance par rapport à la commercialisation de cellules souches embryonnaires trouve son écho dans le récent rapport du Groupe Européen d'Éthique des Sciences

et des Nouvelles Technologies (GEE) auprès de la Commission européenne (avis du 7 mai 2002). Le groupe, présidé par Madame Noelle Lenoir, ne propose pas l'interdiction de tout brevet relatif à des cellules souches ou des lignées de cellules souches, car cela aurait pour conséquence de ralentir considérablement la recherche dans ce domaine.

## Restrictions et limites de la commercialisation

En revanche, ce groupe est d'avis que des cellules souches isolées qui n'ont pas été modifiées ne sont pas brevetables, car, isolées, elles sont si proches du corps humain, du fœtus ou de l'embryon dont elles sont issues, que cela pourrait être assimilé à une forme de commercialisation du corps humain.

De même, des lignées de cellules souches non modifiées sont difficilement considérées comme un produit brevetable elles ne comportent pas la description précise d'applications industrielles. Les brevets sur de telles lignées auraient un champ d'application trop étendu. Seules celles qui ont été modifiées par des traitements in vitro - ou génétiquement pour acquérir les caractéristiques nécessaires en vue d'applications industrielles précises - remplissent les conditions juridiques pour l'obtention du brevet.

Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, où les brevets déposés sur les cellules souches (et leurs méthodes d'obtention) sont routine, le débat reste très ouvert, et passionnant en Europe. *ge*

Publifocus: [www.ta-swiss.ch](http://www.ta-swiss.ch)

GEE: [www.europa.eu.int/comm/european\\_group\\_ethics/avis3\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/european_group_ethics/avis3_fr.htm)

## Fabrique de DP

L'assemblée générale des actionnaires de Domaine Public SA, présidée par Luc Thévenoz, s'est réunie le 13 juin 2002. Elle a approuvé les comptes pour 2001 à l'unanimité. À la suite de la démission d'André Gavillet, elle a procédé à l'élection de Françoise Gavillet pour le remplacer au sein du Conseil d'administration.

### Comptes 2001

Dépenses		Recettes	
Production du journal	66'690	Abonnements	191'653
Promotion	12'784	Vente numéros spéciaux	72
Salaires	84'853	Dons	2'111
Charges sociales	14'336	Produits financiers	938
Locaux	6'709		
Autres frais	9'741		
Frais financiers	660		
Impôts	459		
Amortissement	4'006		
<b>Total dépenses</b>	<b>199'938</b>	<b>Total recettes</b>	<b>194'774</b>
<b>Résultat</b>			<b>-5'164</b>

# Le contexte européen

**La confrontation fait rage au sujet de la libéralisation du marché de l'électricité. *Domaine Public* examine la question sous différents aspects. Premier volet.**

La campagne en vue de la votation du 22 septembre prochain sur la libéralisation du marché de l'électricité a démarré. L'objet est complexe, à la fois technique et porteur d'enjeux politiques d'importance: rôle de l'Etat sur le marché de l'énergie, sécurité de l'approvisionnement, avenir des services publics de réseau, mais aussi place de la Suisse en Europe notamment.

*Domaine Public* n'a pas attendu cette campagne pour tenter de débrouiller les fils d'un thème ardu (voir notre dossier sur le site Internet du journal). Nous reprenons aujourd'hui le dossier en l'actualisant. Durant quatre semaines, nous aborderons tour à tour:

- le contexte européen qu'évo-

quent les partisans helvétiques de la libéralisation,

- les grandes lignes du projet soumis en votation,
- les arguments des camps en présence et leur analyse critique,
- une évaluation des conséquences du rejet respectivement de l'acceptation de la loi sur le marché de l'électricité.

## Directives européennes

La loi fédérale sur le marché de l'électricité s'inscrit clairement dans la stratégie d'adaptation autonome aux règles de l'Union européenne, la voie choisie par la Suisse après le refus de l'adhésion à l'EEE. En février 1997, l'UE a mis en vigueur une directive qui exige

des Etats membres l'ouverture progressive de leur marché. Il ne s'agit pas d'une privatisation de l'économie électrique, comme on l'entend trop souvent, mais de l'ouverture des réseaux - ceux du transport à haute tension comme des réseaux locaux de distribution - aux fournisseurs d'électricité. Ainsi les consommateurs peuvent choisir librement leurs fournisseurs et négocier avec eux les tarifs. Pour des raisons techniques et économiques - il n'est pas question de multiplier les lignes parallèles - les réseaux continuent de faire l'objet d'un monopole. La concurrence ne joue donc qu'entre les fournisseurs.

## Libéralisation sous contrôle

Bruxelles a prévu une ouverture progressive du marché, 33% en 2003, tout d'abord en faveur des gros consommateurs, puis à partir de 2006, pour l'ensemble des usagers. En réalité, plusieurs Etats ont largement anticipé ce rythme; ainsi l'Angleterre, la Norvège, l'Allemagne fédérale notamment ont déjà totalement libéralisé leur marché.

La libéralisation n'est pourtant pas synonyme de liberté totale. Les Etats restent largement maîtres du jeu. Côté production - ils peuvent soumettre à auto-

risation la construction de nouvelles installations, imposer des conditions de sécurité, de protection de l'environnement, de rendement énergétique et même interdire certains modes de production. Côté distribution, les Etats ont toute latitude pour

imposer aux exploitants de réseaux des contraintes de politique énergétique - par exemple la priorité à l'électricité renouvelable - et de service public (sécurité, qualité, prix de l'énergie).

Bruxelles exige encore que les sociétés d'électricité séparent

clairement sur le plan comptable leurs activités de production, de transport et de distribution. A terme, cette séparation devra être organisationnelle et juridique. Enfin une autorité indépendante, un régulateur, doit veiller au respect de ces conditions. C'est l'acteur central du marché, celui qui garantit que tous les opérateurs obéissent aux règles du jeu.

L'Union européenne attend de la libéralisation du marché de l'électricité une meilleure efficacité - rapport coûts/avantages -, et donc un effet positif sur la croissance économique. Grâce à la concurrence, croit-elle, on parviendra à une meilleure affectation des ressources, chez les producteurs comme chez les consommateurs. *jd*

**La libéralisation n'est pas synonyme de liberté totale. Les Etats restent largement maîtres du jeu.**

## Expo.02

C'est le soir qu'il faut visiter l'exposition nationale. Les visiteurs se font rares. La chaleur est moins accablante. La lumière s'estompe. Dégagé de la pression du jour, on flâne: marcher sans but, doucement emporté par l'inertie et la légèreté du jeu, de la nonchalance, de l'imprévu.

A Yverdon, par exemple, il est enfin possible de se recueillir - se retrouver, se recentrer, se ressourcer - et s'interroger. Je, moi, nous, corps, peau, esprit jouissent alors du temps qu'ils réclament. Dans le calme et la sérénité de la nuit qui s'annonce. Car l'attente, à la file à la longue au soleil, aveugle tout espoir d'identité; c'est-à-dire de reconnaissance de soi.

La foule, si recherchée, gage de succès, tout historique et financier qu'il soit - les chiffres de l'exposition se comptent en millions -, ébranle l'intimité solitaire dont se pare l'ego pour fuir la contrainte et le regard d'autrui. Seul le soir, et son crépuscule, brouillent les contours et les couleurs délivrant l'âme de son corset. Ainsi la visite, encore devoir civique, familial, professionnel, se transforme en expérience originelle. *md*

# Alerte rouge chez les jeunes médecins

**A**vant l'entrée en force du moratoire de trois ans sur l'ouverture d'un cabinet<sup>1</sup>, les internes des hôpitaux menacent de faire grève. C'est la réponse collective. La riposte est aussi individuelle. Le nombre des demandes d'ouvertures d'un cabinet médical explose. Selon le *Tages Anzeiger*, le canton de Zurich a enregistré cent requêtes la semaine passée. Il y en a quatre par semaine en temps normal. La ruée est similaire pour l'ensemble de la Suisse. L'association des caisses maladie «santésuisse» a reçu cinquante-cinq demandes d'enregistrement de nouveaux médecins indépendants pour la seule journée du jeudi 13 juin.

## Concurrence entravée

Les médecins établis n'ont évidemment pas la même fièvre. Le gel des nouveaux cabinets écarte, pour un temps, de nouveaux concurrents. Le président de la société des

médecins suisses FMH, Hans Heinrich Brunner, est contraint de marcher sur des œufs. Il juge, bien sûr, absurde de former des médecins et de leur interdire d'exercer. Mais, fataliste, il craint que le moratoire soit politiquement inévitable. Les accords bilatéraux permettent la libre installation en Suisse de médecins européens. Les praticiens suisses craignent cette concurrence.

## L'explosion des coûts

Pour leur part, les caisses maladie ainsi que les responsables de la politique de la santé à Berne et dans les cantons ont peur d'une explosion des coûts. La seule manière d'éviter un trop grand nombre d'ouvertures de cabinets, sans courir le reproche de discrimination, c'est le moratoire pour tous, suisses et étrangers.

Hans Heinrich Brunner esquisse d'autres réponses pour enrayer les coûts liés à la progression du nombre des médecins. Contre

l'avis majoritaire de son association, le président de la FMH accepte l'idée de lever l'obligation faite aux caisses maladie d'accepter de rembourser tous les médecins. La FMH devrait collaborer avec «santésuisse» pour écarter les profiteurs qui gonflent leurs factures d'honoraires.

## Mesures controversées

La retraite obligatoire des médecins à soixante-cinq ans serait évidemment préférable à l'interdiction faite aux jeunes de pratiquer. Il faudrait créer une base légale, ce qui prend du temps. Le *numerus clausus* pour l'entrée en faculté de médecine serait également plus judicieux qu'un blocage en fin d'études. Mais, libre circulation oblige, une telle mesure devrait être prise au niveau européen. Dans l'attente on cloue au sol les jeunes médecins. *at*

<sup>1</sup> DP 1520 du 14 juin

## Initiative citoyenne

### Si j'invitais mes voisins...

**A**près la Fête de la musique ou la journée «En ville, sans ma voiture», une nouvelle manifestation annuelle mérite de se reproduire hors de France : la soirée «Immeubles en fête», le dernier mardi du mois de mai.

L'idée a surgi d'une bande de copains et copines : lutter contre l'isolement, promouvoir la solidarité et l'intégration en incitant dans chaque immeuble les habitants à se retrouver autour d'un verre. Ils ont commencé dans leur quartier, le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris : dans 800 immeubles, 10 000 personnes sont allées au-delà des trois mots échangés dans les escaliers ou devant la boîte aux

lettres. C'était en 1999. Le mardi 28 mai 2002, ils étaient plus de deux millions dans toute la France à répondre à l'appel de l'association «Immeubles en fête».

Si vous vous méfiez des partis, vous avez là l'occasion d'une initiative concrète et pratique, qui dépasse la simple «BA» individuelle pour s'insérer dans un contexte plus large. Et si vous êtes une bête politique, participer à cette action peut être un moyen de montrer qu'au-delà de la taxe Tobin ou de la défense du secret bancaire, vous vous intéressez aussi à la vie quotidienne des gens qui vivent autour de vous.

Bien sûr on peut inviter ses

voisins n'importe quel jour de l'année - certains n'ont pas attendu cet article, bien davantage ne le font jamais, même s'il leur arrive d'y penser, et d'abord sous quel prétexte ? Proclamer le dernier mardi du mois de mai journée «Immeubles en fête» permet de fournir un point d'accrochage. C'est évidemment le moyen de focaliser l'attention des médias, d'obtenir un effet de masse. L'opération dépasse alors le simple acte individuel de bonté pour prendre une dimension véritablement politique : «pas de quartier pour l'indifférence», selon le plaisant slogan des initiateurs.

Entre les jours fériés reli-

gieux ou historiques, les rituels de mouvements sociaux (8 mars, 1<sup>er</sup> mai, Gay Pride...), les opérations de marketing commerciales, étatiques ou para-publiques (Journée sans tabac, Journée des réfugiés...), «Immeubles en fête» est peut-être l'unique manifestation du genre émanant strictement de la société civile, et intégralement biodégradable dans l'action locale individuelle.

Maintenant, à vous, à nous de jouer. La prochaine édition est fixée pour le mardi 27 mai 2003. *fb*

On trouve tout le matériel nécessaire sur le site Internet [www.immeublesenfete.com](http://www.immeublesenfete.com).



# L'espace anonyme de l'insécurité

**L'**insécurité est un thème aujourd'hui très médiatisé et devenu politiquement incontournable. Or, il faut distinguer l'insécurité du sentiment d'insécurité. Ce sentiment résulte certainement d'avantage de la fragilisation sociale de la société par la précarité de l'emploi, la diminution des prestations sociales, la crainte d'une contamination alimentaire, d'une menace terroriste et du développement des biotechnologies que des problèmes de criminalité, de délinquance et de vandalisme.

Or, on préfère s'attaquer aux effets et non aux causes du problème. La droite s'est approprié ce thème de l'insécurité et en a fait son cheval de bataille. Comme solution, elle prône la répression et les actions à «effets cosmétisants» plutôt que la prévention des problèmes de fond, dès lors qu'on sait pertinemment qu'un Etat policier ne résorbe nullement l'insécurité et tend même à l'augmenter sur le long terme. Ces fausses solutions ne sont que poudre aux yeux, mais donnent malheureusement, à court terme, l'illusion d'un résultat.

Au contraire, il faut mener un combat de longue haleine, effectuer un travail plus durable, moins médiatique et spectaculaire, par des actions dans des domaines tels que l'éducation, les prestations sociales, etc.

## **L'aménagement des espaces publics**

Mais il y a aussi des mesures à prendre en matière d'aménagement du territoire. En effet, la qualité du milieu dans lequel évolue un individu influence fortement sa sensation de bien-être et de sécurité.

Le bruit, la pollution, et les accidents de la circulation sont des facteurs réels d'insécurité. La confiscation de l'espace public par le transport routier a créé une coupure entre ses différents usagers. La transformation des rues en routes a rendu l'espace public objective-

***Tribu'architecture est une association de trois architectes établis à Lausanne depuis 2000, Christophe Gnaegi, Laurent Guidetti et Alvaro Varela.***

**La dimension sociale du territoire et son aménagement est au centre de leur activité**

**Ils se consacrent aussi à la discussion de l'impact de l'architecture sur l'environnement naturel et humain.**

**Ils développent dans cet article quelques réflexions sur le thème de l'insécurité face à l'aménagement des espaces publics.**

ment dangereux: les accidents de la circulation représentent la première cause de mortalité chez les jeunes, soit environ 600 morts en Suisse chaque année. Au lieu de redonner aux espaces publics leur mixité, de réapprendre la cohabitation entre les différents acteurs de la ville, on s'accroche au sacro-saint désir de mobilité qui fait de la voiture un «mal nécessaire» et lui subordonne l'espace urbain. Sans rejeter complètement la voiture, il faut lui rendre une place qui permette d'intégrer, au sein du même espace public, d'autres formes de mobilité (bus, vélos, trottinettes, piétons...) et d'autres usages.

## **Les non-lieux de l'incivilité**

Il y a aussi des espaces qui incitent aux incivilités et à la criminalité. Ce sont les non-lieux produits par l'urbanisme moderniste du début du xx<sup>e</sup> siècle, des espaces résiduels et subits, conséquence d'une nouvelle société basée sur une nouvelle mobilité: abords des

gros ouvrages de génie civil, espaces extérieurs des quartiers de banlieues, parkings souterrains, dessous de ponts, bas-côtés de routes, etc. Ces espaces sont «désocialisés» donc inhabités, car inhabitables. Ce sont des zones de non-droit, des ghettos à l'échelle d'un quartier, d'un parking ou d'une cour. Ils ne sont pas propices à une activité sociale naturelle qui rend la plupart des délits et incivilités impossibles dans un lieu «habité».

Ainsi, quand on habite un immeuble de banlieue, les espaces extérieurs au logement ne sont plus utilisés pour les pratiques sociales habituelles telles que rencontres, discussions entre voisins, jeu, partage, etc. On y constate un repli sur soi et un désinvestissement croissant des abords directs de l'appartement, la cage d'escalier, le trottoir. Or l'intérêt que l'on porte à sa rue, à son quartier, à sa ville, à sa région est essentiel pour que le «contrôle» social de l'espace public puisse s'effectuer, pour éviter de l'abandonner à la vie clandestine et accepter l'apparition de ghettos.

## **Urbanisme et contrôle social**

Il est donc essentiel de redéfinir des lieux où ce «contrôle» social s'établit naturellement plutôt que de «fliquer» des lieux impossibles à contrôler. Il faut s'employer à rendre ces lieux habitables et pour ce faire, concevoir des espaces publics permettant de retrouver les valeurs essentielles de partage, d'échange et de solidarité, en faire des lieux où les gens vivent ensemble et non pas les uns à côté des autres.

En rendant les espaces publics à l'humain, en favorisant leur mixité, en les rendant accessibles à tous, en augmentant leur transparence, ces espaces non qualifiés, zones de non-droit propices à l'insécurité, disparaîtront. Il faut créer des lieux à la mesure de l'homme! ■

Site web: [www.tribu-architecture.ch](http://www.tribu-architecture.ch)

# Le progrès en chair et en os

C'était en mars de cette année. La Municipalité de Lausanne décidait de fermer les abattoirs de Malley à la fin du mois de septembre 2002. Contraints de s'adapter aux normes européennes en matière d'abattage, ils auraient dû subir des rénovations importantes. Les mauvaises perspectives financières, les coûts des travaux devisés à dix millions de francs et le désistement des grands distributeurs (Migros, notamment) ont persuadé la commune de renoncer à leur exploitation.

L'établissement de Malley voit le jour en 1945, au sortir de la deuxième guerre mondiale. Au terme d'une longue incubation politico-administrative, il quitte l'ancien emplacement de la Borde - au centre de la ville - pour s'installer à sa périphérie dans une zone faiblement habitée et bien desservie par le rail et le réseau routier.

Au moment de leur ouverture, les abattoirs lausannois sont à la fois le résultat d'un effort collectif sans précédent - 150

entreprises et maîtres d'Etat y participent - et l'espoir renouvelé dans les vertus de la raison. C'est le triomphe de la conception keynésienne de l'Etat : pourvoyeur d'emplois pendant une période économique morose et creuset d'innovations technologiques et architecturales au service de l'intérêt public. De plus, ils représentent la primauté de la centralisation sur l'éparpillement individualiste. La production devient industrielle, cadencée, standardisée. La démographie urbaine (l'augmentation de la population des villes), les impératifs hygiéniques (les lois sanitaires), le marché alimentaire (la consommation accrue de viande) sonnent le glas de la boucherie à la ferme ou de l'abattage artisanal. On tue des bêtes comme on assemble des voitures : à la chaîne. Le travail est strictement fractionné, compartimenté. La rentabilité est au cœur de l'entreprise. Car elle doit assurer son autofinancement. Toujours en avant. C'est la devise des abattoirs. Mais aussi le principe organisant leur fonctionnement.

Les animaux rentrent vivant d'un côté et, après un trajet à sens unique bannissant tout contact étranger, ils ressortent du côté opposé dans les camions réfrigérés prêts à rouler vers les consommateurs. Métaphore d'un progrès linéaire sans bavures. Où la dignité de l'animal a aussi sa place. A Lausanne, les responsables des abattoirs ont toujours siégé à la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA).

Malheureusement le temps passe, la toute puissance fantasmée de la modernité s'essouffle. On découvre qu'elle a un prix. Trop élevé. Et que l'histoire avance parfois en reculant ou en zigzaguant. Sacrifiant l'utopie productiviste et hygiéniste au profit d'autres expériences. A l'image de l'abattage dit biologique qui renonce au déplacement du bétail et revendique une boucherie de proximité gage d'une meilleure qualité de la viande. Le retour à la ferme un temps délaissée. Ou le succès du «local», selon la terminologie à la mode, dans un monde pourtant global. *md*

## L'histoire des abats

Il y a aussi les abattoirs de la Chaux-de-Fonds dans un petit livre de Jean-Bernard Vuillème. *Meilleures pensées des Abattoirs*, c'est son titre, exhibe leur mémoire imaginaire. L'inauguration des lieux se déroule le 27 septembre 1906. A partir du journal fictif de son architecte, c'est toute la mythologie des abattoirs qui défile. Le concept de mouvement en avant, *vorwärtsbewegung*, est son axe cardinal. Une fois la bête engagée dans le circuit de production, il est impossible d'arrêter le processus, de reculer. Le progrès s'incarne : il est l'élan prophétique vers un avenir meilleur.

Mais le travail quotidien de l'abattage, fait de sang et d'excréments, élabousse l'optimisme

vertueux de la rationalité industrielle et de la vanité politique. Les souvenirs des bouchers racontent les peines et le dégoût du massacre planifié. Contrepoids inévitable au refoulement de la souillure de la mort. Les cochons s'effondrent les jambes en avant. Les chevaux se débattent dans un ultime espoir épileptique. Sans parler du gargouillement des entrailles et des sécrétions qui pissent et recouvrent la peau des hommes et la blancheur des surfaces.

S'ensuit la déchéance programmée par la modernité elle-même. Les abattoirs ne répondent plus aux exigences contemporaines d'hygiène et de rentabilité. Ils ferment. L'affectation nouvelle du bâtiment en

casino de la Romande des jeux est refusée. Désormais monument historique, il ne peut tout simplement pas disparaître. Leur seul horizon est l'agonie. Un destin terrible semblable à celui des animaux. Et l'armée ne souhaite plus en faire son réduit comme à l'âge d'or de la mobilisation.

Écrit dans une langue précise et compacte, le livre passe de l'investigation historique à la conjecture romanesque. Le récit est constitué en une mosaïque de fragments hétéroclites où le temps comme le narrateur varie et se métamorphose. Les meilleures pensées des abattoirs ressemblent au dernier salut désespéré du soldat inconnu, enterré dans les tranchées, attendant la mort. *md*

Jean-Bernard Vuillème, *Meilleures pensées des Abattoirs*, Association pour l'aide à la création littéraire, Neuchâtel, 2002. L'auteur a déjà publié plusieurs romans, essais et recueils de nouvelles.

*L'Amour en bateau*, Zoé, 1990 et 2002; *Lucie*, Zoé, 1995 (Prix Schiller); *Les Assis, regard sur le monde chaises*, essai, Zoé, 1997; *Face à dos*, Zoé, 1999.

L'Association pour l'aide à la création littéraire constitue une collection d'auteurs neuchâtelois invités à traiter un thème en rapport avec un lieu de la région.

Informations: cp 1257, 2300 La Chaux-de-Fonds.

# Les confitures d'Isabelle Guisan

Le 30 avril 1957, potache de dix ans à peine, je passais crânement mes examens d'entrée au collège du Belvédère à Lausanne. C'était une année après le XX<sup>ème</sup> Congrès du parti communiste d'URSS pendant lequel Khrouchtchev s'était fait le champion de la déstalinisation, et ici le professeur André Bonnard, helléniste réputé de la Faculté des Lettres de Lausanne, venait de passer par l'humiliation d'une condamnation à deux semaines d'emprisonnement avec sursis pour quelque haute trahison. Le Conseiller d'Etat Louis Guisan, futur directeur de la *Gazette de Lausanne*, était à la tête du Département militaire depuis le 7 mars 1954. Sa fille Isabelle Guisan, âgée de neuf ans - future auteure, quarante-cinq ans plus tard, d'un récit autobiographique sur ces années-là - avalait chaque jour en rentrant de l'école une forte «lampe» de confiture de framboises parfumées.

## Des souvenirs pour un récit poétique

Les souvenirs font partie d'une trame secrète et intime que l'on vient rarement exposer sur la place publique, sauf si l'on en fait le fil rouge d'un récit poétique vibrant d'émotion et d'amour. C'est ce qu'a fait Isabelle Guisan, dans un ouvrage récemment publié chez Slatkine et intitulé *A l'ombre des confitures en pot*.

L'auteure ne nous dit pas vraiment pourquoi elle a choisi ce titre «rétro» pour porter vers le monde un chant poétique et autobiographique émouvant et attirant. Je fais le

pari que c'est le son enchanteur du mot «confiture» qui fait référence à des souvenirs mélangés et enfermés au plus profond de l'être, comme «confits dans un bocal» et que l'on ouvre après des années de conservation silencieuse. Merveilleuse image-son de ces impressions, dessins, parfums, que l'on «empote» au fond de soi-même pour les saliver plus tard, l'hiver venu.

## La nostalgie ou l'écart du temps

C'est donc ce décalage dans le temps qui crée l'émotion, et le plaisir du lecteur se fraye très vite un passage dans cette saga familiale de trois générations successives de Guisan (pour la lignée paternelle) et de parents grecs de Constantinople (pour la lignée maternelle). Je suis, il faut le dire, un nostalgique. J'adore ces photos jaunies extraites de vieux albums de familles, ces longues veillées dans les greniers, courbé au-dessus d'un coffre qui regorge de secrets de famille. Pour ceux qui sont modernes, et vivent au présent, le livre d'Isabelle Guisan va leur donner à voir «sur le vif» des dessins, collages et aquarelles de l'auteure qui disent par la forme et la couleur sur quelle portée le destin d'une femme du siècle se déploie. Ces collages fragmentés et broyés, où surgissent en arrière-plan, des tempêtes, des icebergs et des séracs sont un témoignage magnifique et ultime sur une vie se déroulant devant vous. Laissez-vous tenter par ce collage de glace polaire qui semble s'effondrer devant vos yeux abasourdis, et pensez alors à la

définition du mot sérac, mélodieuse et suggestive: «amas chaotique de glaces aux endroits où la pente du lit glaciaire s'accroît et où l'adhérence du glacier diminue.»\*

Et maintenant, retour au début, pour découvrir en fronton du livre, cette déclaration presque incantatoire d'Isabelle Guisan, ou tout au moins cette clarification:

«Je temporise depuis quinze ans mais rien à faire, je n'y couperai pas... Pour décoller enfin ma vie du passé familial, je les évoque: Une maison toute proche mais inaccessible, celle de ma grand-mère paternelle... Mes origines maternelles lentement reconquises, cet héritage grec d'Asie Mineure... Et puis mon frère mort, mon allié évanoui.»

## Une folle sarabande

Chapeau! Cette prose, c'est de la poésie! Parce qu'un chant magnifique scande ces événements familiaux, on devrait entendre raconter le livre d'Isabelle Guisan dans un théâtre grec du côté d'Épidaure. Les paysages attiques évoqués seraient là présents à l'horizon, et le chant des cigales remplacerait le grésillement des grillons près de Noréaz au-dessus d'Yverdon où la ferme paternelle abritait un «champ de l'Évangile».

Il y a du grave aussi dans ce poème. Du tragique. Le suicide de son frère René. La mort d'un être cher, pris par une folie qui ne pardonne rien. Faire le point sur cette séparation, qui ne peut être surmontée, fuir dans ce qui nous reste ou ce que l'on conquiert par

substitution. Quelques pages avant, c'était le temps de «la fille hippie» qui parcourt la Grèce au volant d'une incroyable R4 rouge. Abandon à cette liberté illusoire prêchée par la génération du «Living Theatre».

Je vous recommande de lire et de contempler ce livre parce qu'il est à la source d'un moment intense d'émotion. Il nous entraîne dans une folle sarabande entre le Gros-de-Vaud juteux et sucré et les Dardanelles mystérieuses et envoûtantes qu'Homère nommait Helespont. Eric Baier

\*Page 59

Isabelle Guisan, *A l'ombre des confitures en pot*, Editions Slatkine, 2002.

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Eric Baier**  
**François Brutsch (fb)**  
**Gérard Escher (ge)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Albert Tille (at)**

Forum:  
**Tribu'architecture**

Composition et maquette:  
**Allegra Chapuis**  
**Marco Danesi**

Responsable administrative:  
**Isabelle Gavric-Chapuisat**

Impression:  
**Ruckstuhl SA, Renens**

Abonnement annuel: 100 francs  
Étudiants, apprentis: 60 francs  
@abonnement e-mail: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1,  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: domaine.public@span.ch  
CCP: 10-15527-9

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)